CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E57871** **VALABLE JUSQU'AU** **06/09/2026**

ÉDITÉ LE **29/08/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/08/2000
Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTBELIARD 2000 B 131

Siret : **432 584 639 00020**
Code NACE : 4778B
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
SWISSLIFE AB 011224924

Assurance Responsabilité Civile :
SWISSLIFE AB 011224923

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/08/2025

Raison sociale : **C.F.C. COMBUSTIBLES COURVOISIER**

RUE DE L'ALLAN
ZA
25600 VIEUX-CHARMONT

Téléphone : 03 81 31 29 55 **Fax :**
Portable : 06 49 99 12 64

Site Internet :
E-mail : contact@fioul-courvoisier.fr

Responsabilité légale :
COURVOISIER PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/06/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	06/06/2025
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/09/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/11/2023
o Chaudière bois	20/09/2024
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	20/09/2024
o Ventilation mécanique	06/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.